

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 05 MARS 2025**

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 05 mars 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a adressé ses chaleureuses félicitations et exprimé sa solidarité à la communauté chrétienne, en ce mercredi des cendres, premier jour du Carême. Il a prié pour un Sénégal prospère dans la paix et la concorde nationale. Il a saisi la coïncidence entre le Ramadan et le Carême, pour magnifier l'exemplarité du dialogue interreligieux et la coexistence pacifique entre les confessions. Un atout inestimable qui consolide fondamentalement la commune volonté de raffermir le vivre ensemble au Sénégal.

Sous la direction du Premier Ministre, le Gouvernement a rencontré le jeudi 27 février 2025, les représentants des centrales syndicales, du patronat et d'autres forces vives de la Nation, pour une séance transparente d'échanges sur, d'une part, la situation économique, financière et sociale du pays et, d'autre part, les limites objectives de l'Etat dans la prise en charge des requêtes et doléances exprimées. Le Chef de l'Etat a félicité le Premier Ministre et les membres du Gouvernement pour la tenue et le bon déroulement de cet exercice inédit de dialogue dans la transparence et le respect mutuel des convictions, propositions et recommandations de chaque participant. Il a magnifié le sens de l'écoute et des responsabilités dont les centrales syndicales et le patronat ont fait preuve face aux réalités budgétaires et financières actuelles de l'Etat, confirmées par le rapport d'audit des finances publiques (sur la période 2019- mars 2024) publié par la Cour des Comptes.

Le Président de la République a demandé au Gouvernement de poursuivre le dialogue serein avec les partenaires sociaux afin d'aboutir à la prise en charge optimale des doléances, dans le cadre global d'un plan d'action gouvernemental consolidé, supervisé par le Premier Ministre. Il a invité le Premier Ministre et le Ministre en charge du Travail à définir avec les centrales syndicales et le patronat, un calendrier de négociations visant la signature, le 1^{er} mai 2025, d'un pacte de stabilité sociale durant la période 2025-2029. Il s'agira également de fixer des rendez-vous semestriels d'évaluation pour renforcer le dialogue social tripartite (Etat-Patronat- Syndicats), qui doit être basé sur la confiance, la vérité, le pragmatisme et la sauvegarde permanente des intérêts de la Nation. Il a, par ailleurs, demandé au Gouvernement de veiller, dans le respect des lois et règlements, à la prise en charge, selon un calendrier déterminé, des doléances syndicales et patronales qui n'ont pas d'impact sur les finances publiques ou qui ont un impact mineur et maîtrisé sur celles-ci.

Dans la même lancée, il a indiqué au Premier Ministre et au Ministre des Finances et du Budget l'urgence d'examiner les voies et moyens d'accélérer l'apurement de la dette intérieure auditee. Le Premier Ministre veillera avec le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre

en charge de la Fonction publique à engager une réflexion sur l'évaluation du système de rémunération dans le secteur public (fonction publique et secteur parapublic), ce qui permettra d'évoluer vers un cadre plus juste et équitable.

Evoquant la célébration prochaine de la Journée internationale des droits des femmes, prévue le 08 mars 2025, le Chef de l'Etat a félicité et remercié chaleureusement toutes les femmes du Sénégal et d'Afrique. Il a salué l'organisation de la Semaine nationale de la femme et magnifié le rôle fondamental des femmes dans le développement économique et social du Sénégal. Il a demandé au Ministre de la Famille et des Solidarités de poursuivre et d'intensifier le plaidoyer relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes. Il accorde également une importance primordiale à l'éducation et à la formation professionnelle et technique des jeunes filles, mais aussi à l'encadrement et au financement des activités économiques des femmes dans une dynamique soutenue de territorialisation du financement.

Le Président de la République a rappelé au Ministre de la Famille et des Solidarités, l'urgence de finaliser le projet de loi relatif à l'autonomisation économique des femmes. Ce nouveau cadre législatif innovant permettra d'élargir et de mutualiser les opportunités et possibilités de formation, d'encadrement et de financement des activités des femmes. Il facilitera notamment l'ancrage national de l'économie sociale et solidaire ainsi que le développement communautaire dans toutes les localités du pays. A ce titre, il est indispensable d'actualiser le recensement des groupements féminins et organisations de femmes dans les départements, afin de disposer d'une cartographie exhaustive et d'un système d'information fiable et performant pour mieux orienter les interventions de l'Etat envers les cibles. Dans le même élan, il a invité le Premier Ministre et le Ministre de la Famille et des Solidarités à engager la mutualisation des crédits et fonds destinés au financement et au développement de l'entreprenariat féminin.

Dans cette perspective d'amélioration de l'accompagnement et du soutien de l'Etat aux femmes, le Chef de l'Etat a demandé au Ministre de la Famille et des solidarités, de renforcer les missions, la composition et les moyens du Conseil consultatif de la Femme, notamment en ce qui concerne la promotion de l'entreprenariat féminin, l'équipement et l'allègement des travaux des femmes, la programmation des réalisations d'infrastructures en faveur des femmes et la protection des femmes vulnérables notamment celles vivant avec un handicap. Par ailleurs, il a invité le Ministre de la Famille et des Solidarités à déployer une véritable politique de promotion de la famille autour des valeurs culturelles et religieuses fortes de notre société. Pour clore ce chapitre, le Président de la République a demandé au Ministre de la Famille et des Solidarités de réviser le mode d'intervention du Programme national de Bourses de Sécurité familiale, à la lumière des évaluations effectuées et de l'actualisation du Registre national Unique (RNU) finalisé.

La Pêche artisanale est un sous-secteur névralgique qui occupe une frange importante de la population active. Au regard des difficultés constatées ces dernières années, le Chef de l'Etat a demandé au Premier Ministre et au Ministre en charge des Pêches, d'engager des concertations inclusives avec tous les acteurs concernés en vue d'asseoir la relance et le développement de ce sous-secteur vital de l'économie nationale.

Dans sa communication, le Premier Ministre s'est félicité du déroulement de la rencontre tripartite Gouvernement, organisations syndicales de travailleurs et organisations patronales, tenue le 27 février 2025 sous sa présidence. Il a souligné les principaux enseignements de la rencontre, notamment l'étendue et la diversité des doléances des syndicats et l'importance attachée à l'apurement diligent des engagements financiers de l'Etat vis-à-vis des entreprises. Il a également noté l'accueil favorable manifesté par le Patronat relativement à la place réservée par l'Etat au secteur privé national dans l'Agenda Sénégal 2050, au contenu local et au projet de loi en cours d'élaboration sur le patriotisme économique. Il a, en outre, salué l'implication des élèves et des étudiants dans cette rencontre, en relevant la pertinence de l'appel lancé par le représentant des élèves pour la prise en compte de l'avenir de la jeunesse dans la gestion des relations entre l'Etat et les syndicats.

Le Premier Ministre a rappelé l'urgence attachée à un dialogue social inclusif et sincère en vue de la conclusion d'un Pacte national de stabilité sociale, au plus tard le 1er mai 2025, avec l'objectif de parvenir à des décisions équilibrées pour répondre aux revendications tout en prenant en compte la situation économique et financière du pays. Dans cette perspective, le Premier Ministre a donné les orientations nécessaires au Ministre en charge du Travail, en relation avec le Ministre en charge de la Fonction publique et le Ministre des Finances et du Budget, en vue de la mise en œuvre des diligences requises pour le strict respect du calendrier fixé pour le démarrage des négociations au plus tard le 02 avril 2025.

En attendant, le Premier Ministre a engagé les membres du Gouvernement concernés à accélérer et finaliser, dans les plus brefs délais, les actions afférentes à certaines préoccupations ressorties de la rencontre tripartite. Il s'agit, notamment, de la liquidation des points de revendications pouvant faire l'objet de mise en œuvre immédiate, du chantier de l'équité salariale, de la seconde phase des mesures de réduction du coût de la vie sans impact budgétaire, du programme rénové de construction de logements sociaux, de la relance des activités économiques en particulier dans le secteur des bâtiments et travaux publics ainsi que de l'achèvement des anciens chantiers de construction d'écoles, d'universités et d'hôpitaux, et du démarrage des nouveaux chantiers. Il a renouvelé ses fermes instructions pour le paiement à temps des salaires, primes, bourses et sommes dues aux gestionnaires des restaurants universitaires.

Concernant les préoccupations du Patronat, le Premier Ministre a pris bonne note des directives du Chef de l'État, en exhortant le Ministre des Finances et du Budget à lui soumettre, dans les plus brefs délais, la stratégie d'apurement des engagements financiers de l'Etat vis-à-vis des entreprises. S'agissant de l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre de l'Agenda Sénégal 2050, il a demandé au Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, en relation avec le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, d'organiser des rencontres avec le secteur privé, au mois d'avril 2025, autour des orientations stratégiques de l'Agenda et du portefeuille de projets du plan quinquennal 2025-2029.

Pour clore ce premier point de sa communication, le Premier Ministre a lancé à nouveau un vibrant appel aux partenaires sociaux, face à la situation difficile héritée du régime précédent et aux efforts de transparence et de satisfaction de leurs préoccupations par l'Etat,

pour un sursaut patriotique matérialisé par un Pacte de Stabilité, en vue du redressement accéléré et d'un décollage réussi du Sénégal.

Abordant le second thème de sa communication, le Premier Ministre a informé le Conseil des réunions de cadrage tenues entre le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement et les Ministres dont les départements sont porteurs des projets catalytiques de l'Agenda Sénégal 2050. L'objectif de ces rencontres est d'amorcer la mise en œuvre rapide et coordonnée de ces projets, en identifiant les synergies à développer entre les départements ministériels concernés et le dispositif organisationnel requis notamment au niveau des Delivery Units ministériels existant ou à créer, avec l'appui du Bureau opérationnel de Coordination et de Suivi (BOCS). Il a exhorté chaque Ministre à veiller à l'exigence de travailler en mode intersectoriel, dans une logique de résolution des problèmes et d'exécution accélérée des programmes et projets.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines a fait une présentation sur le réseau gazier du Sénégal ;
- Le Ministre de l'Industrie et du Commerce a fait une communication sur l'approvisionnement du marché en denrées de première nécessité ;
- Le Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires a fait une communication sur le Programme national d'accès au Logement et de Rénovation urbaine ;
- Le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage a fait le point de la campagne de commercialisation de l'arachide.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES, Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Au titre du Ministère des Pêches, des Infrastructures maritimes et portuaires :

- **Monsieur El Hadji Mady FAYE**, Ingénieur des Pêches et de l'Aquaculture, matricule de solde n° 689 569/A, est nommé Directeur des Industries de Transformation de la Pêche (DITP), au Ministère des Pêches, des Infrastructures maritimes et portuaires, en remplacement de **Monsieur Abdoulaye DIOUF**, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Abdoulaye DIOUF**, Enseignant-chercheur en Transformation des produits halieutiques, matricule de solde n° 615 677/D, précédemment Directeur des Industries de Transformation de la Pêche (DITP), est nommé Directeur de l'Ecole nationale de

Formation maritime (ENFM), au Ministère des Pêches, des Infrastructures maritimes et portuaires, poste vacant.

Au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

- **Monsieur Alioune Badara KANDJI**, Professeur titulaire de littérature anglaise, matricule de solde n° 603 329/A, est nommé Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, poste vacant.

Au titre du Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères :

- **Madame Fatoumata Binetou Rassoul CORREA**, Conseiller des Affaires étrangères principal de classe exceptionnelle, matricule de Solde n° 604 132/J, précédemment Ambassadeur du Sénégal à Lisbonne, est nommée Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Sénégal auprès de Son Excellence le Général d'Armée Assimi GOÏTA, Président de la transition, Chef de l'Etat de la République du Mali, en remplacement de **Monsieur Moustapha NDOUR**, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Mouhamadou SARR**, Conseiller des Affaires étrangères principal, matricule de solde n° 616 314/E, précédemment Conseiller technique au ministère de l'intégration africaine et des affaires étrangères, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence le Général de Brigade Abdourahamane TIANI, Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat de la République du Niger, en remplacement de **Monsieur Abdou Khadir AGNE**.

Au titre du Ministère de la Famille et des Solidarités :

- **Monsieur Pape Aly BADJI**, Enseignant est nommé Président du Conseil de Surveillance de l'Agence nationale de la Petite enfance et de la Case des Tout-Petits, en remplacement de **Monsieur Boubacar CAMARA**.

Au titre du Ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines :

- **Madame Fatou Mbow LY**, Ingénieur en génie électrique, précédemment Directeur principal Équipement de la Société nationale d'électricité (SENELEC), est nommée Directeur général de l'Energie ;
- **Monsieur Papa Samba BA**, Ingénieur pétrolier, matricule de solde n° 740089/H, précédemment Directeur des Hydrocarbures, est nommé Directeur général du Contrôle et du Suivi des Opérations ;

- **Monsieur Talla GUEYE**, Ingénieur pétrolier, est nommé Directeur général de PETROSEN Exploration et Production en remplacement de **Monsieur Thierno Seydou LY**, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Lamine DIOUF**, Ingénieur géologue, matricule de solde n° 674 982, précédemment Directeur du contrôle et de la surveillance des opérations minières à la Direction générale des mines est nommé Directeur du contrôle et de la surveillance des opérations minières à la Direction générale du Contrôle et du Suivi des Opérations ;
- **Monsieur Ibrahima NOBA**, Ingénieur pétrolier, précédemment Conseiller technique du Directeur général de PETROSEN Exploration et Production, est nommé Directeur Exploration et Production à la Direction générale des Hydrocarbures ;
- **Monsieur Babacar CISSE**, Juriste et expert de l'aval pétrolier, précédemment Directeur des Hydrocarbures de la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie, est nommé Directeur de l'Approvisionnement, Transformation et Distribution à la Direction générale des Hydrocarbures ;
- **Madame Yaye Catherine DIOP**, Ingénieur énergéticien, précédemment Chef de la Cellule Transition énergétique, est nommée Directeur de la Transition énergétique à la Direction générale de l'Energie ;
- **Madame Aminata Seck NDAO**, Juriste, matricule de solde n° 740 807/K, précédemment Directeur de la Réglementation, de la Production Minière et des Statistiques, est nommée Directeur de la Stratégie et de la Réglementation ;
- **Madame Fatou Thiam SOW**, Ingénieur statisticien, matricule de solde n° 617 898/E, précédemment Directeur de la Planification, des Etudes et du Système d'information énergétique, est nommée Directeur de la Planification, des Etudes et du Suivi-évaluation ;
- **Monsieur Fodé NDAO**, Expert juriste, précédemment Chef de la Cellule des Affaires juridiques, est nommé Chef de l'Unité d'Exécution et de Gestion du Comité d'Orientation stratégique du Pétrole et du Gaz dénommée « GES-PETROGAZ » en remplacement de **Monsieur Philippe Bacoumba FAYE**, appelé à d'autres fonctions ;
- **Monsieur Saliou SAMB**, Ingénieur géologue, matricule de solde n° 670 434, précédemment Directeur de la Géologie est nommé Directeur de la Géologie à la Direction générale des Mines et de la Géologie ;

- **Madame Yandé FAYE**, Géologue, matricule de solde n° 725 874/E, précédemment Chef de Division des titres miniers à la Direction des Mines, est nommée Directeur des Mines et Carrières à la Direction générale des Mines et de la Géologie ;
- **Madame Mbène Niang MBAYE**, Ingénieur géologue, matricule de solde n° 700037/C, précédemment Chef de Division des programmes et de la documentation à la Direction des Carrières, est nommée Directeur du Cadastre minier à la Direction générale des Mines et de la Géologie ;
- **Madame Salimata BA**, Ingénieur géologue, matricule de solde n° 700 906/H, précédemment Agent au Service régional des Mines et de la Géologie de Thiès, est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Dakar ;
- **Monsieur Abdoulaye DIOP**, Ingénieur géologue, matricule de solde n° 670661/B, précédemment chef de Service régional des Mines et de la Géologie de Thiès, est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Thiès ;
- **Monsieur Pascal Mangue FAYE**, Géologue, matricule de solde n° 752 006/B, précédemment agent à la Direction des Carrières, est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Kolda ;
- **Monsieur Alioune SALL**, Géologue, matricule de solde n° 724419/C, précédemment Chef de Division et de Suivi des programmes à la Direction de l'Exploitation minière artisanale et à Petite échelle, est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Louga ;
- **Monsieur Abdoul Diéry DIALLO**, Ingénieur géologue, matricule de solde n° 700 067/F, précédemment Chef de Service régional de Matam, est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Tambacounda ;
- **Monsieur Amath BODIAN**, Géologue, géophysicien et data analyste, est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Diourbel ;
- **Monsieur Daniel Ngor NGOM**, Ingénieur géologue, matricule de solde n° 726 647/B, précédemment Chef de Service régional de Kolda, est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Ziguinchor ;
- **Monsieur Cheikh Ahmed Tidiane FALL**, Géologue, matricule de solde n° 664 022/D, précédemment Agent chargé du Suivi des projets Géo-sites à la Direction de la Géologie est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Kaffrine ;

- **Monsieur El Hadji Omar DIOUF**, Géographe-environnementaliste, matricule de solde n° 760856/H, précédemment Agent à la Direction des Carrières, est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Sédhiou ;
- **Monsieur Ousmane BALDE**, Géologue, matricule de solde n° 700 022/G, précédemment Chef de Service régional des Mines et de la Géologie de Tambacounda, est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Kaolack ;
- **Monsieur El Hadji Amadou Makhtar DIAGNE**, Ingénieur géologue, matricule de solde n° 724 421/F, précédemment Chef de division à la Direction de la Géologie, est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Kédougou ;
- **Monsieur Ibrahima BA**, Géologue, matricule de solde n° 700 004/C, précédemment Chef de Service Régional des Mines et de la Géologie de Kédougou, est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Matam ;
- **Monsieur Oumar YALLY**, Géologue, matricule de solde n° 724 421/F, précédemment Agent à la Direction du Contrôle et du suivi des opérations minières, est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Saint-Louis ;
- **Monsieur Gane THIAO**, Géologue, précédemment Chef de Division à la Direction de la Géologie, est nommé Directeur régional de l'Energie et des Mines de Fatick.

Au titre du Ministère de l'Industrie et du Commerce :

- **Madame Aminata KANE**, Commissaire aux enquêtes économiques, matricule de solde n° 653 030/G, est nommée Inspecteur technique au Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- **Monsieur Arona BA**, Economiste principal, matricule de solde n° 638 007/D, est nommé Inspecteur technique au Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Au titre du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage :

- **Monsieur Cheikh Tidiane LY**, Economiste, matricule de solde n° 709 190/X, est nommé Inspecteur technique au Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage ;
- **Monsieur Oumar Tidiane Télémaque SOW**, Gestionnaire des Ressources humaines, matricule de solde n° 672 862/C, est nommé Inspecteur technique au Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage ;

- **Monsieur Abdourahmane BALDE**, Titulaire d'un MBA en Administration et Gestion, matricule de solde n° 646 163/J, est nommé Inspecteur technique au Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage ;
- **Monsieur Bounama GUEYE**, juriste, spécialiste en Contentieux des affaires, matricule de solde n° 726 202/G, est nommé Inspecteur technique au Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage.

**Le Ministre de la Formation professionnelle et technique,
Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE**